

Préambule

Le présent règlement du jeu a pour objet de définir l'ensemble de consignes établies pour conditionner le bon déroulement d'un jeu proposé par le CSE KARDHAM en collaboration avec la société HELFRICH FARRJOP, Société par Actions Simplifiée (SAS) au capital de 2.300.000 Euros, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Saverne sous le numéro 342 690 344, et domiciliée au 3 rue des Prés 67330 KIRRWILLER (ci-après, « les Organisateurs »).

Les Organisateurs proposent un jeu intitulé « PINATA DE LA RENTREE 2024 » (ci-après, « le Jeu »).

Article 1 : Objet du jeu

Le Jeu est un instant gagnant, gratuit et sans obligation d'achat.

Article 2 : Date et durée

Le Jeu se déroule du 16 septembre au 20 septembre 2024 inclus.

Les Organisateurs se réservent la possibilité de prolonger la période de participation et de reporter toute date annoncée.

Article 3 : Conditions de participation & validité de la participation

3-1 Conditions de participation

Le Jeu est ouvert à toutes les personnes majeures, salariées de la société CSE KARDHAM (ci-après, « Participant »). Le tirage au sort est effectué par la société HELFRICH FARRJOP - advanGO.

La participation se fera par l'intermédiaire du site CSE KARDHAM créé par advanGO.

3-2 Validité de la participation

Les Organisateurs se réservent le droit d'éliminer du classement tout Participant qui ne respecterait pas le règlement.

Toute utilisation d'une autre adresse mail que celle renseignée dans le profil utilisateur entraînera l'exclusion au Jeu et l'annulation du lot.

Toute tentative de fraude (multiples connexions le même jour), entraînera l'exclusion au Jeu et l'annulation du lot.

Article 4 : Désignation des gagnants

Le Jeu se déroule du 16 au 20 septembre 2024 inclus. Chaque jour, les salariés pourront tenter leur chance en tapant la pinata et en découvrant s'ils ont gagné un lot ou non !

Article 5 : Désignation des Lots

- 10 x chèque cadeau de 20€

Article 6 : Information ou Publication du nom des gagnants

Les gagnants seront avertis par mail via l'envoi d'une newsletter.

Article 7 : Remise ou retrait des Lots

La remise des lots : Les gagnants recevront courant du mois de septembre 2024, le lot.

Adresse électronique incorrecte, adresse postale incorrecte : (information par courriel) Si l'adresse électronique est incorrecte ou ne correspond pas à celle du gagnant, ou si pour toute autre raison liée à des problèmes techniques ne permettant pas d'acheminer correctement le courriel d'information, les Organisateurs ne sauraient en aucun cas être tenu pour responsable. De même, il n'appartient pas aux Organisateurs de faire des recherches de coordonnées de gagnants ne pouvant être joints en raison d'une adresse électronique invalide ou illisible, ou d'une adresse postale erronée.

Les gagnants injoignables ne pourront prétendre à aucun lot, dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit.

Les lots attribués sont personnels et non transmissibles. En outre, les lots ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une quelconque contestation de la part des gagnants, ni d'un échange ou de toute autre contrepartie de quelque nature que ce soit.

Article 8 : Données personnelles

Conformément aux normes françaises et européennes relatives à la protection des données à caractère personnel, et particulièrement au Règlement Général sur la Protection des Données n° 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD), applicable depuis le 25 mai 2018, que les Organisateurs s'engagent à respecter, les Participants sont informés et acceptent que les données à caractère personnel les concernant, soient collectées et traitées dans le cadre et uniquement pour les besoins du Jeu. Ces données seront conservées durant un délai de un (1) an après la fin du Jeu, ou après l'intervention d'une décision définitive en cas de contentieux.

A ce titre, les Participants sont informés qu'ils disposent d'un droit d'accès, de rectification, de limitation du traitement, d'effacement et d'opposition au traitement, de portabilité de ces données, ainsi que la possibilité de retirer leur consentement à tout moment. Ils pourront exercer ces droits directement auprès du Délégué à la Protection des Données de HELFRICH FARRJOP en le contactant à l'adresse e-mail suivante :

- dpd@lgcf.fr ;
- ou par courrier à l'adresse HELFRICH FARRJOP – Délégué à la Protection des Données – 3 rue des Prés, 67330 KIRRWILLER.

Les Organisateurs pourront utiliser les données personnelles recueillies dans le cadre du Jeu à des fins de communication. Les Participants sont en droit de retirer leur consentement à tout moment en ce qui concerne le traitement de leurs données à caractère personnel. Ce droit pourra être exercé par e-mail ou courrier adressé à HELFRICH FARRJOP, dans les conditions indiquées ci-dessus.

Article 9 : Responsabilité

Le Participant reconnaît et accepte que la seule obligation des Organisateurs au titre du Jeu soit de soumettre les résultats du Jeu, sous réserve que sa participation soit conforme aux termes et conditions du règlement, et remettre les lots aux gagnants, selon les critères et modalités définis dans le présent règlement.

Article 10 : Cas de force majeure / réserves

La responsabilité des Organisateurs ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le Jeu devait être modifié, écourté ou annulé.

Les Organisateurs se réservent le droit de procéder à toute vérification qu'ils jugeront utile, relative au respect du règlement, notamment pour écarter tout Participant ayant effectué une déclaration inexacte ou mensongère ou fraudée.

Article 11 : Litiges

Le Règlement est régi par la loi française. Toute difficulté d'application ou d'interprétation du Règlement sera tranchée exclusivement par les Organisateurs.

Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application ou l'interprétation du présent règlement. Toute contestation ou réclamation relative au Jeu et au tirage au sort devra être formulée par écrit à l'adresse suivante :

- CSE KARDHAM
- **10 RUE DU DEBARCADERE**
- **75017 PARIS**
- **FRANCE METROPOLITAINE**
- Aucune contestation ne sera prise en compte huit jours après la clôture du Jeu.

Article 12 : Consultation du règlement

Un exemplaire du présent règlement est disponible et consultable pendant toute la durée du Jeu à l'adresse suivante : <https://cse-kardham.fr/>